



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 13/04/2018

Reçu en préfecture le 13/04/2018

Affiché le



ID : 083-218300036-20180410-CM2018_033-DE

Délibération N°2018-033

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix avril, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Fabien MICHEL.
Excusés : Roger MALAMAIRE représenté par Alain POILPRÉ
Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI
Nathalie FORESTIER représentée par Hugues MARTIN
Absentes : Laurence COLLADO et Maylis COSTAMAGNO
Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 10 Nombre de Suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA CONDUITE DE LA PROCEDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS FUNERAIRES EN ETAT D'ABANDON DANS LE CIMETIERE DE LA COMMUNE D'AMPUS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la municipalité souhaite dans le cadre de la bonne gestion du cimetière engager la procédure de reprise des concessions qui actuellement présentent un état d'abandon avéré.

Cette procédure se justifie également par le solde limité des emplacements existants et la nécessité de répondre aux sollicitations des habitants qui souhaitent bénéficier d'une concession pour leurs défunts.

Afin de sécuriser juridiquement le déroulement de cette procédure complexe, il paraît judicieux de prendre toutes les garanties et de se faire accompagner par un partenaire qui maîtrise toutes les nombreuses opérations dans le respect de la réglementation existante et qui a déjà mis en pratique ce dispositif dans plusieurs collectivités.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal un partenariat avec Monsieur René DELASPRES, ancien Directeur de l'Administration générale des Collectivités Territoriales, actuellement juriste indépendant, consultant, expert, formateur pour le public au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (Délégation Auvergne) et pour le privé à l'Institut Nova-Formation (antenne Issoire 63) et présente à cet effet une convention.

Monsieur le Maire précise que ce partenariat est établi pour une période de sept mois de juin 2018 à décembre 2018 pour un montant de 2000 euros hors frais de déplacement et d'hébergement à la charge de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la démarche de reprise de concessions funéraires à l'état d'abandon dans le cimetière communal,

APPROUVE le partenariat avec Monsieur René DELASPRES pour un montant de 2000 euros hors frais de déplacement et d'hébergement à la charge de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2018,

HABILITE Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

